



## Communiqué de presse - Suspension de l'extraction

13 septembre 2016 - 06h45



La CAN, dans un souci d'apaisement, décide de suspendre ses prélèvements jusqu'au prochain Comité de Suivi début novembre.

L'opposition au projet de la CAN, malgré les moments de concertation et d'échanges instaurés dans ce dossier, s'est manifestée ce dimanche 11 septembre à Lannion. La direction de la CAN comprend les craintes exprimées au cours de l'instruction du dossier et a répondu point par point aux questions des parties-prenantes depuis 2010.

La CAN condamne toutefois fermement les agissements d'opposants qui se sont introduits dans les locaux de l'usine de Pontrieux, le 8 septembre, et dans les bacs de décantation situés sur port de Tréguier, le 12 septembre.

La CAN, inscrite dans une démarche de dialogue et de compromis depuis le démarrage du dossier, a pris la décision, de manière à apaiser les tensions et à préserver la sécurité de ses sites et de leur environnement, de suspendre ses prélèvements en attendant la tenue du prochain comité de suivi qui se tiendra début

novembre prochain.

La CAN rappelle que l'exploitation de la zone de la concession de Pointe d'Armor a été autorisée par une décision du Tribunal Administratif de Rennes consolidant les autorisations délivrées le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Lors de la signature du décret délivrant le titre minier, puis des arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation, des recours ont été déposés devant le conseil d'Etat et au Tribunal Administratif de Rennes.

Avant le début de l'exploitation, autorisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, la CAN s'est engagée, devant le juge des référés, à attendre le délibéré suite au dépôt d'un recours en référé par les Communes concernées le 1<sup>er</sup> août 2016. Le 5 septembre 2016 le juge des référés a rejeté ce référé-suspension, venant confirmer les autorisations délivrées à la CAN.

Le 7 et le 8 septembre 2016, le navire Côtes de Bretagne est intervenu sur le site conformément aux autorisations qui lui ont été délivrées en 2015. L'extraction s'est faite au petit matin pour des raisons industrielles, sécuritaires et opérationnelles. Ces deux opérations ont été menées dans le strict respect de la réglementation et dans le plein exercice du bon droit de la CAN.